

Image not found or type unknown



Prêt à consommation sans assurance, décès du souscripteur

Par **nini**, le **21/07/2009** à **14:29**

Bonjour,
Ma mère est décédée dernièrement, faisant le nécessaire au niveau administratif, je me suis aperçu qu'elle avait contracté un prêt à la consommation d'un montant de 5500 euros sans assurance auprès de la banque Casino.
Sachant que mon père (marié à ma mère) n'a jamais été au courant, n'a jamais rien signé, et qu'il n'y a pas d'assurance contractée, que doit on faire?
Dans l'attente de votre réponse
Cordialement